

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION  31.03.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 13 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE  31.03.2023	<b><u>Etaient présents :</u></b>  Michel GUIARD, Bernard DELTRUC, Christine CHARPENTIER, Paul DUBRAY, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER, Anne-Marie SANSONE, Véronique AUFFRET, David COPIER, Sylvie TOUGNE CABES, Arnaud BESSIERE, François BAVIERE, Jérémy CARON, Nicolas WISNIEWKI, Emmanuel MAES. <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
NOMBRE DE CONSEILLERS  EN EXERCICE 19  PRESENTS 15  VOTANTS 17	<b><u>Absents excusés :</u></b> Anne-Noëlle PLUZANSKI, Arnaud BLIN <b><u>Absentes :</u></b> Laurence VAN DER BEKEN, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH <b><u>Pouvoirs :</u></b> Anne-Noëlle PLUZANSKI à Christine DELTRUC Arnaud BLIN à Paul DUBRAY <b><u>SECRETAIRE :</u></b> Emmanuelle MAES a été élue secrétaire de séance
<b>Délibération N° 15/23</b>  <b><u>Objet :</u></b>  <b>Autorisation de signature d'une convention de collaboration avec le SIARP pour la fiabilisation des fiches « tiers »</b>	<b>Vu</b> le règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016, <b>Vu</b> la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et ses décrets d'application, <b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales, <b>Considérant</b> l'accélération et la simplification des démarches administratives qui induit le déploiement de l'espace numérique simplifié de l'utilisateur, <b>Considérant</b> , à ce titre, que les directions des finances publiques fiabilisent les fiches « tiers » qui sont les documents qui recensent toutes les informations relatives à un usager à l'égard duquel l'administration détient une créance, <b>Considérant</b> que, depuis le 24 octobre 2022, les titres comportant des tiers mal renseignés ne sont plus pris en charge, <b>Considérant</b> que, pour lutter contre les risques de non-recouvrement des redevances eau et assainissement et des autres participations ou sanctions financières liées à son activité, le SIARP souhaite s'engager à mettre à jour toute sa base de données des tiers et a, pour ce faire, besoin de la pleine collaboration de l'ensemble de ses collectivités membres ou non et en particulier des communes, <b>Considérant</b> , dès lors, la nécessité de conventionner avec SIARP afin que puisse être transmis tous les éléments nécessaires au recouvrement de ses créances.  Le conseil municipal après débat et à l'UNANIMITÉ  <b>AUTORISE</b> la transmission au SIARP des données nécessaires à la mise à jour des fiches « tiers » au moyen de la convention annexée à la présente délibération,  <b>AUTORISE</b> le Maire à signer ladite convention annexée,  <b>AUTORISE</b> le Maire à effectuer et signer toutes les démarches et autorisations nécessaires à cette mise à jour,  Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/04/2023  <b><u>Le Maire :</u></b> M.GUIARD